



COMITÉ SYNDICAL

Séance du jeudi 23 septembre 2021

Délibération 2021_09_25

Objet: Approbation par le comité syndical du syndicat de la Loire Aval (SYLOA) de l'adhésion des syndicats mixtes Loire et Goulaine et Divatte au SYLOA au 1^{er} janvier 2022 emportant leur dissolution

Le vingt-trois septembre deux mille vingt-et-un, à quatorze heures, en visio-conférence, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du dix septembre deux mille vingt-et-un, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 12 (pour 19 voix)

- Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; Joseph DAVID(2 voix) ; Éric PROVOST (3 voix); Olivier DEMARTY(1 voix) ; Jean-Yves HENRY(2 voix) ; Jean-Marc MENARD (1 voix); Yannick BENOIST(1 voix) ; Christophe DOUGÉ(1 voix) ; Jacques ROBERT(1 voix) ; Claude CAUDAL (1 voix); Thierry COIGNET (1 voix); Saïd EL MAMOUNI (1 voix).

Absents représentés: 8 (pour 17 voix)

- Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Joseph DAVID; Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à Éric PROVOST; Jean-Claude LEMASSON (4 voix) donne pouvoir à M. Jean-Sébastien GUITTON; Jean-Pierre BRU (1 voix) donne pouvoir à M. Jacques ROBERT; Sylvie GAUTREAU (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST; Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à M. Christophe DOUGÉ; Luc NORMAND (1 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL; Jean CHARRIER (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET.

Absents excusés:

- Daniel GUILLÉ; Roger GUYON

Assistaient également :

- Caroline ROHART (Directrice du SYLOA); Stéphanie LIÉNARD (Responsable administrative)

Nombre de votants: 20 (dont 8 pouvoirs) pour un total de 36 voix.

Secrétaire de séance: Claude CAUDAL

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et, plus particulièrement, son article L. 5711-4 ;

VUS les statuts du SYLOA tels qu'approuvés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2021 ;

VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte Loire et Goulaine en date du 16 septembre 2021 demandant son adhésion au SYLOA, emportant sa dissolution ;

Sous réserve de l'avis du comité technique du Centre de gestion de Loire Atlantique, prévu en date du 19 octobre 2021.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Il est rappelé qu'une étude de gouvernance a été menée afin de déterminer quel serait le scénario le plus adéquat à mettre en œuvre s'agissant de l'exercice des compétences du grand cycle de l'eau, de la compétence intitulée «gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» (GeMAPI), à l'échelle des bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et de Robinets-Haie d'Allot.

Dans ce cadre et après échanges et concertations, il est apparu pertinent à l'ensemble des acteurs concernés de s'appuyer sur une structure existante, le SYLOA, pour en faire une structure unique de gestion de la compétence GeMAPI. Il s'agira d'étendre les compétences du SYLOA, afin qu'il devienne un syndicat mixte à la carte.

Pour cela, les syndicats mixtes Loire et Goulaine et Divatte doivent transférer au SYLOA les missions relevant de la compétence GeMAPI.

La procédure de l'adhésion des deux syndicats au SYLOA emportant dissolution des deux syndicats telle que prévue à l'article L. 5711-4 du CGCT permet de répondre au schéma souhaité. En effet, cet article prévoit que lorsqu'un syndicat mixte adhère à un autre syndicat mixte et lui transfère la totalité des compétences qu'il exerce, son adhésion entraîne sa dissolution.

Une fois la procédure d'adhésion/dissolution des deux syndicats mixtes effectuée, le SYLOA exercera en plus des missions qu'il assure actuellement pour le compte de l'ensemble de ses membres (en lien avec la mise en œuvre du SAGE), des missions relatives à la compétence GeMAPI et les missions relatives au 12° de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement actuellement exercées par les deux syndicats, mais exclusivement pour le compte des quatre établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) du territoire d'étude: la communauté d'agglomération Mauges Communauté, la communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine, la communauté de communes Sèvre et Loire et Nantes Métropole, étant précisé que ces quatre EPCI sont d'ores et déjà membres du SYLOA.

Conformément à l'article L. 5711-4 du code général des collectivités territoriales, précités, les comités syndicaux des deux syndicats mixtes ont pris l'initiative de cette procédure d'adhésion au SYLOA emportant dissolution de leurs syndicats.

Ces délibérations ont été communiquées au SYLOA en vue de recueillir l'accord de son comité syndical sur cette adhésion emportant dissolution.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Cette procédure d'adhésion dissolution suppose cependant au préalable d'opérer une modification du syndicat mixte Loire et Goulaine.

Notamment, une des compétences du syndicat mixte Loire et Goulaine relative à la «découverte et la valorisation du marais de Goulaine et de son bassin versant» qui n'a pas vocation à être reprise par le SYLOA, doit être restituée aux membres qui lui ont transféré. Cela induit un retrait des trois communes membres du syndicat et une modification de ses statuts.

Les membres du syndicat mixte Loire et Goulaine n'ayant pas encore délibéré sur la restitution de la compétence précitée, sur le retrait de ses trois communes membres, sur la modification des statuts

du syndicat, ainsi que sur la demande d'adhésion du syndicat au SYLOA entraînant sa dissolution, la présente délibération sera adoptée sous réserve des décisions favorables de ces membres concernant ces modifications dans les conditions de majorité requises et de l'arrêté préfectoral actant l'ensemble de ces modifications.

De même, les membres du syndicat mixte de la Divatte n'ayant pas encore délibéré sur la demande d'adhésion du syndicat au SYLOA entraînant sa dissolution, la présente délibération sera adoptée sous réserve des décisions favorables de ces membres concernant cette demande d'adhésion, dans les conditions de majorité requises.

La présente délibération une fois adoptée sera notifiée aux présidents des membres du SYLOA. Les organes délibérants de ces membres devront alors se prononcer dans un délai de trois mois pour approuver cette adhésion/dissolution. L'adhésion dissolution ne sera effective qu'une fois approuvée par le préfet.

***Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité***

- ***DECIDE*** d'approuver la procédure d'adhésion des syndicats mixtes Loire et Goulaine et Divatte au SYLOA au 1^{er} janvier 2022, emportant leur dissolution, sous réserve des décisions favorables des membres des deux syndicats se prononçant sur les modifications précitées dans les conditions de majorité requises et de l'arrêté préfectoral actant l'ensemble de ces modifications ;
- ***DECIDE*** d'approuver le transfert au SYLOA de la totalité des compétences exercées par ces deux syndicats en vertu de leurs statuts modifiés au 1^{er} janvier 2022, ce qui entraînera leur dissolution, sous réserve des décisions favorables des membres des deux syndicats se prononçant sur les modifications précitées dans les conditions de majorité requises et de l'arrêté préfectoral actant l'ensemble de ces modifications ;
- ***DECIDE*** de transmettre la présente délibération aux Présidents des membres du SYLOA en vue de recueillir l'accord des organes délibérants de ces derniers sur cette adhésion/dissolution ;
- ***AUTORISE*** le Président, ou son représentant, à prendre ou signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

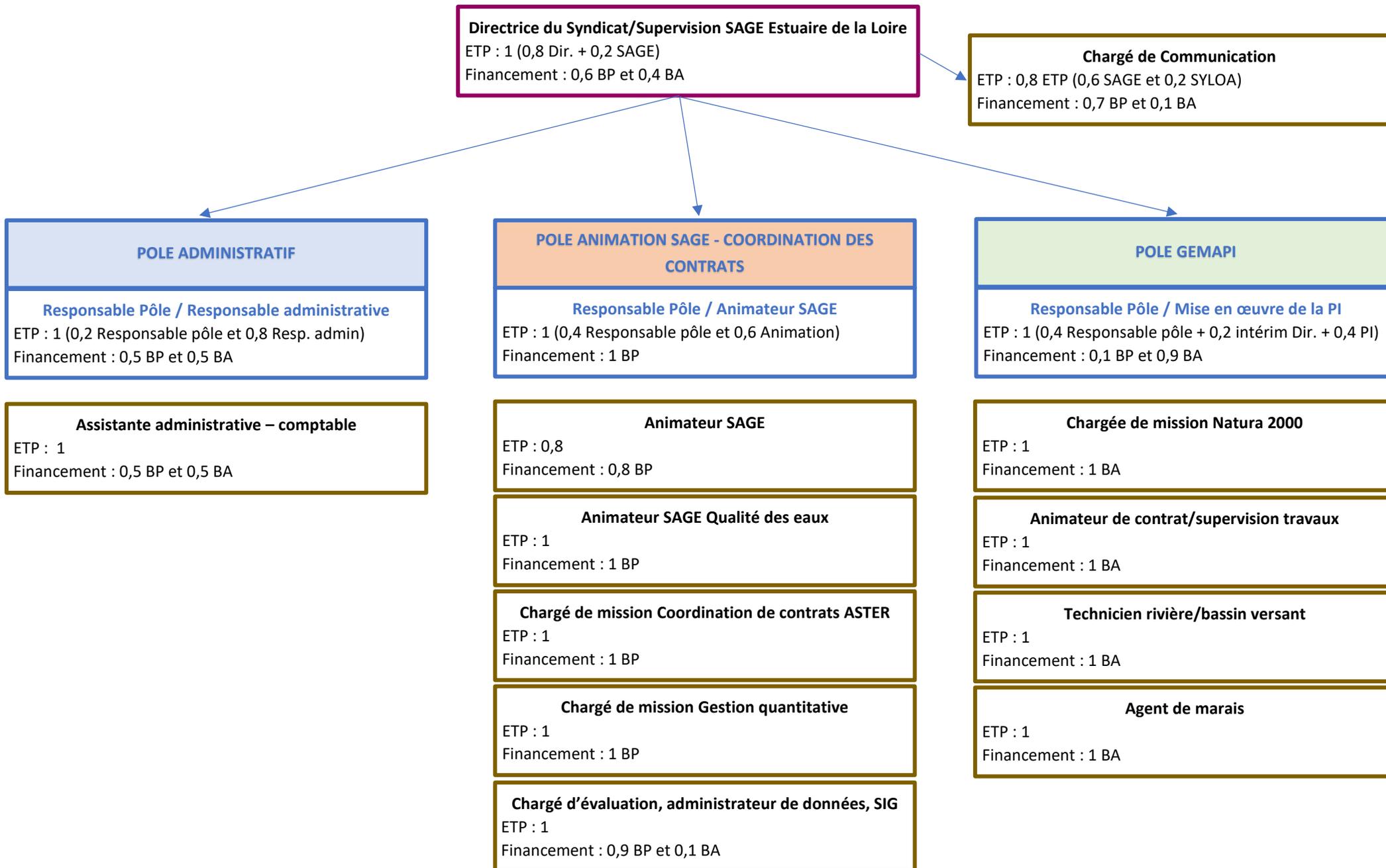
La délibération est adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Fait à Vertou, le 23 septembre 2021

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON



PROJET D'ORGANIGRAMME – 1^{er} janvier 2022



Fiche d'impact dans le cadre de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes Loire et Goulaine et Divatte au Syndicat Loire Aval (SYLOA)

➤ **Rappel du contexte :**

Une étude de gouvernance a été menée afin de déterminer quel serait le scénario le plus adéquat à mettre en œuvre pour l'exercice de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) à l'échelle des bassins versants de la Goulaine, de la Divatte et de Robinets-Haie d'Allot. Dans ce cadre et après échanges et concertations, il est apparu pertinent à l'ensemble des acteurs concernés de s'appuyer sur une structure existante, le SYLOA, pour en faire une structure unique d'exercice de la compétence GeMAPI sur les bassins versants de Goulaine et Divatte. La compétence GeMAPI reste exercée par le Syndicat Evre-Thau St-Denis-Robinets-Haie d'Allot sur le bassin versant de Robinets-Haie d'Allot. Ce choix entraîne :

- Adhésion-dissolution du Syndicat Mixte Loire et Goulaine (SMLG) vers le Syndicat Loire Aval
- Adhésion-dissolution du Syndicat Mixte de la Divatte (SMD) vers le Syndicat Loire Aval

Cette procédure permettra de transférer au SYLOA les missions relevant de la compétence GeMAPI du SMLG et du SMD. Cette mission à la carte pour 4 de ses membres s'ajoute à la mission d'animation du SAGE Estuaire de la Loire, exercée depuis sa création en 2016, pour l'ensemble de ses membres (15 EPCI-fp et le Département de Loire Atlantique).

L'alinéa 3 de l'article L. 5211-4-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe dispose que :

« Les modalités du transfert prévu aux deux premiers alinéas du présent I font l'objet d'une décision conjointe de la commune et de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette décision est prise après établissement d'une fiche d'impact décrivant notamment les effets du transfert sur l'organisation et les conditions de travail, ainsi que sur la rémunération et les droits acquis des fonctionnaires et des agents territoriaux non titulaires concernés. La fiche d'impact est annexée à la décision. Les accords conclus préalablement à la décision sont annexés à la décision. La décision et ses annexes sont soumises à l'avis du ou des comités techniques compétents. »

Dans ce cadre, la présente fiche a pour objectif de présenter l'impact de ce transfert sur les 6 agents actuellement au SYLOA.

Dans le projet d'organigramme proposé, plusieurs postes sont vacants et à recruter :

- Le responsable du pôle « Animation » (création de poste)
- Le chargé de communication (en cours de remplacement)
- Le chargé de mission Gestion quantitative (recrutement à venir)

Ils ne sont donc pas intégrés dans cette fiche.

➤ **Domaine d'intervention du service Animation du SAGE, au sein du SYLOA :**

Le syndicat a la mission de coordination de la gestion de l'eau et l'animation du SAGE, à l'échelle du périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Il porte également une mission de coordination des programmes opérationnels, de type contrats territoriaux, et d'accompagnement technique des maîtres d'ouvrage GEMAPI dans la réalisation de leurs travaux en rivière.

➤ **Effectifs du SYLOA :**

○ **Direction**

Directrice du SYLOA (grade ingénieur principal)
--

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.

La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 43 km.

Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²).

Les bassins versants Goulaine et Divatte (syndicats qui rejoignent le SYLOA) sont déjà intégrés au périmètre.

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà le SYLOA et la majorité du personnel par l'exercice de sa mission d'Animation du SAGE Estuaire de la Loire, impliquant de nombreux liens/échanges avec les 2 syndicats GEMAPI.

Les temps passés depuis 2019 sur la procédure de fusion ont également permis d'apprendre à se connaître.

Liens hiérarchiques :

Sous l'autorité du Président du SYLOA.

- encadrement des 3 responsables de pôle : Administratif (2 agents), Animation (6 agents) et GEMAPI (5 agents).

- encadrement des pôles en l'absence des responsables de pôle.

- encadrement direct du chargé de communication.

Liens fonctionnels :

Aucun.

Régime indemnitaire : RIFSEEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Adaptation du régime indemnitaire au regard de l'évolution des fonctions et responsabilités.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.

Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{re} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein). Aucun changement.

Evolution de la fiche de poste de l'agent :

- Augmentation des responsabilités avec une part plus importante de missions de direction et un syndicat à plusieurs compétences. Délégation de signature envisagée.

- Encadrement direct d'un plus faible nombre d'agents mais d'un niveau supérieur (3 responsables de pôles + chargé de mission communication) et indirect d'un nombre plus important, avec un doublement des effectifs.
- Diminution du temps de travail sur la mission « Animation du SAGE » avec un transfert des missions de coordination du SAGE vers le responsable de pôle, modification la supervision intégrant les échanges politiques et stratégiques, pour faire le lien avec les décisions de l'exécutif du SYLOA.
- Décharge du temps de travail sur les missions administratives qui sont transférées au pôle administratif.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Travail en binôme avec la Directrice du SMLG sur le futur organigramme, les fiches de poste et plus largement sur la préparation à cette adhésion-dissolution du SMLG et SMD au SYLOA.
- Intégration à une équipe de direction
- Services supports renforcés (RH, marchés publics, administratifs, budget, etc.)

○ **Pôle « Animation » en charge des missions SAGE et ASTER**

Le pôle « Animation » sera composé de 6 agents pour 5,8 équivalents temps plein.

Animatrice du SAGE (titulaire, grade ingénieur)

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.

La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 3.2 km.

Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²).

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà l'établissement et la majorité du personnel par l'exercice de sa mission d'Animation du SAGE Estuaire de la Loire, impliquant de nombreux liens/échanges avec les 2 syndicats GEMAPI.

Liens hiérarchiques :

L'agent est actuellement encadré par la directrice du SYLOA. Avec le transfert de la compétence GEMAPI et l'évolution de l'organigramme, l'agent sera encadré par le responsable du pôle « Animation », à recruter.

Il aura par ailleurs un n + 2 qui sera la directrice du SYLOA. L'impact concerne l'ajout d'un niveau de hiérarchie intermédiaire.

Liens fonctionnels :

Pôle administratif, autres agents du pôle Animation, agent en charge de la communication, pôle GEMAPI. Les liens fonctionnels seront plus nombreux, la taille de la structure étant plus importante. Certains liens fonctionnels se feront avec des personnes avec lesquels l'agent travaille déjà au sein du SYLOA. Par ailleurs, l'agent est déjà en relation avec les agents travaillant au SMLG et SMD, dans le cadre des partenariats et échanges mis en place depuis plusieurs années avec les 2 syndicats.

Régime indemnitaire : RIFSEEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Aucun changement.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.
Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{re} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein).

Evolution de la fiche de poste de l'agent : Aucune évolution.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Information de l'agent sur la modification de ses conditions de travail par la Directrice du SYLOA.
- Décharge d'une partie des tâches administratives permettra à l'agent de se recentrer sur son cœur de métier.
- Services supports étoffés (administratif, marchés publics).

Animatrice du SAGE – Qualité des eaux (grade ingénieur)

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.
La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 5.8 km.
Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²).

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà l'établissement et la majorité du personnel par l'exercice de sa mission d'Animation du SAGE Estuaire de la Loire, impliquant de nombreux liens/échanges avec les 2 syndicats GEMAPI.

Liens hiérarchiques :

L'agent est actuellement encadré par la directrice du SYLOA. Avec le transfert de la compétence GEMAPI et l'évolution de l'organigramme, l'agent sera encadré par le responsable du pôle « Animation », à recruter.

Il aura par ailleurs un n + 2 qui sera la directrice du SYLOA. L'impact concerne l'ajout d'un niveau de hiérarchie intermédiaire.

Liens fonctionnels :

Pôle administratif, autres agents du pôle Animation, agent en charge de la communication, pôle GEMAPI. Les liens fonctionnels seront plus nombreux, la taille de la structure étant plus importante. Certains liens fonctionnels se feront avec des personnes avec lesquels l'agent travaille déjà au sein du

SYLOA. Par ailleurs, l'agent est déjà en relation avec les agents travaillant au SMLG et SMD, dans le cadre des partenariats et échanges mis en place depuis plusieurs années avec les 2 syndicats.

Régime indemnitaire : RIFSEEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Aucun changement.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.
Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{re} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein).

Evolution de la fiche de poste de l'agent : Aucune évolution de la fiche de poste.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Information de l'agent sur la modification de ses conditions de travail par la Directrice du SYLOA.
- Décharge d'une partie des tâches administratives permettra à l'agent de se recentrer sur son cœur de métier.
- Services supports étoffés (administratif, marchés publics).

Chargé de mission Coordination des contrats - ASTER (grade ingénieur)

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.
La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 2.8 km.
Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail.

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²).

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà l'établissement et la majorité du personnel par l'exercice de sa mission de coordination des contrats, impliquant de nombreux liens/échanges avec les 2 syndicats GEMAPI.

Liens hiérarchiques :

L'agent est actuellement encadré par la directrice du SYLOA. Avec le transfert de la compétence GEMAPI et l'évolution de l'organigramme, l'agent sera encadré par le responsable du pôle « Animation », à recruter.

Il aura par ailleurs un n + 2 qui sera la directrice du SYLOA. L'impact concerne l'ajout d'un niveau de hiérarchie intermédiaire.

Liens fonctionnels :

Pôle administratif, autres agents du pôle Animation, agent en charge de la communication, pôle GEMAPI. Les liens fonctionnels seront plus nombreux, la taille de la structure étant plus importante. Certains liens fonctionnels se feront avec des personnes avec lesquels l'agent travaille déjà au sein du SYLOA. Par ailleurs, l'agent est déjà en relation avec les agents travaillant au SMLG et SMD, dans le cadre des partenariats et échanges mis en place depuis plusieurs années avec les 2 syndicats.

Régime indemnitaire : RIFSSEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Aucun changement.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.
Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{er} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein).

Evolution de la fiche de poste de l'agent : Aucune évolution de la fiche de poste.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Information de l'agent sur la modification de ses conditions de travail par la Directrice du SYLOA.
- Services supports étoffés (administratif, marchés publics).

Chargé d'évaluation – administrateur de données (grade ingénieur)

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.
La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 6.6 km.
Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²). Peu voire pas de déplacements sur ce poste.

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà l'établissement et la majorité du personnel par l'exercice de sa mission en appui à l'équipe d'Animation du SAGE Estuaire de la Loire, impliquant de nombreux liens/échanges avec les 2 syndicats GEMAPI.

Liens hiérarchiques :

L'agent est actuellement encadré par la directrice du SYLOA. Avec le transfert de la compétence GEMAPI et l'évolution de l'organigramme, l'agent sera encadré par le responsable du pôle « Animation », à recruter.

Il aura par ailleurs un n + 2 qui sera la directrice du SYLOA. L'impact concerne l'ajout d'un niveau de hiérarchie intermédiaire.

Liens fonctionnels :

Pôle administratif, autres agents du pôle Animation, agent en charge de la communication, pôle GEMAPI. Les liens fonctionnels seront plus nombreux, la taille de la structure étant plus importante. Certains liens fonctionnels se feront avec des personnes avec lesquels l'agent travaille déjà au sein du SYLOA. Par ailleurs, l'agent est déjà en relation avec les agents travaillant au SMLG et SMD, dans le cadre des partenariats et échanges mis en place depuis plusieurs années avec les 2 syndicats.

Régime indemnitaire : RIFSSEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Aucun changement.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.
Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{re} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein).

Evolution de la fiche de poste de l'agent : Aucune évolution de la fiche de poste.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Information de l'agent sur la modification de ses conditions de travail par la Directrice du SYLOA.

- **Pôle « Administratif »**

Le pôle « Administratif » sera composé de 2 agents soit 2 équivalents temps plein. Un agent est déjà intégré aux effectifs du SYLOA. Il prendra la responsabilité du pôle.

L'autre agent (SMLG) est en renfort au SYLOA (CDD 3 mois du 11 août au 10 novembre 2021) en préparation de la fusion, sur 20% de son temps.

<u>Responsable administrative (grade adjoint administratif principal 2^{ème} classe)</u>

L'agent, actuellement Responsable administrative au sein du SYLOA, prendra la responsabilité du pôle administratif.

Les impacts sur cet agent sont les suivants :

Lieu de travail : Le siège du SYLOA est situé au 1, ter rue de la Vertonne, 44120 Vertou.

La distance entre le domicile de l'agent et le SYLOA est de 43 km.

Aucun changement.

Déplacements :

cf. ci-dessus pour le trajet domicile-travail

Le territoire sur lequel va travailler l'agent est identique, il englobe tout le territoire du SYLOA (3855 km²). Peu de déplacements sur ce poste.

Connaissance de l'établissement (structure, fonctionnement...) :

L'agent connaît déjà l'établissement, le personnel et l'agent administratif du SMLG, actuellement en poste au SYLOA pour un renfort de 3 mois.

Liens hiérarchiques :

Encadré actuellement par la directrice du SYLOA. Aucun changement.
Evolution : encadrement du pôle administratif (1 agent)

Liens fonctionnels :

Pôle Animation, agent en charge de la communication, pôle GEMAPI. Les liens fonctionnels seront plus nombreux, la taille de la structure étant plus importante. Certains liens fonctionnels se feront avec des personnes avec lesquels l'agent travaille déjà au sein du SYLOA.

Régime indemnitaire : RIFSEEP prévu pour la fin de l'année au SYLOA. Aucun changement.

Congés : 25 jours de congés + 2 jours de fractionnement. Aucun changement.

CET : Délibération du SYLOA du 23 janvier 2019 n°2019_01_05 pour l'épargne de jours de congés non pris. Cette délibération n'inclue pas la rémunération des jours capitalisés.
Aucun changement.

Action sociale : Le SYLOA adhère au CNAS. Aucun changement.

Prévoyance : Pas de prévoyance actuellement au SYLOA. Aucun changement.

Temps de travail : Le SYLOA procède actuellement à la refonte du temps de travail, pour une application des 1607h au 1^{re} janvier 2022 et dont les modalités sont toujours en cours de discussion. Le SYLOA bénéficie d'un régime ARTT avec 2 variantes (1/2 journée par semaine ou 23 jours pour un temps plein).

Evolution de la fiche de poste de l'agent :

- Augmentation des responsabilités avec la responsabilité du pôle et l'encadrement d'un agent.
- Décharge des missions d'exécution de certaines tâches administratives, comptabilité, courriers, classement, une partie du secrétariat
- Répartition des tâches pour la gestion des instances du syndicat
- Augmentation du temps sur les missions concernant les Ressources humaines, marchés publics, suivi des subventions.

Actions mises en œuvre pour la prise en compte de l'impact de ce transfert de la compétence pour cet agent :

- Information de l'agent sur la modification de ses conditions de travail par la Directrice du SYLOA.
- Travail en binôme avec l'agent administratif-comptable, permettant de favoriser le partage d'expériences, de connaissances
- Répartition des missions exercées actuellement, au sein du pôle avec l'agent administratif-comptable.

TABLEAU SYNTHETIQUE DES IMPACTS SUR LA SITUATION DU PERSONNEL DU SYLOA :
dans le cadre de l'adhésion-dissolution des Syndicats Mixtes Loire et Goulaine et Divatte au SYLOA
au 1^{er} janvier 2022

DIRECTION

Poste occupé actuellement au SYLOA : Directrice du SYLOA – Animatrice du SAGE

Agent : -

Filière technique

Catégorie A

Grade : Ingénieur principal (à temps complet) titulaire

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	Liens hiérarchiques : - Encadrement direct de : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle GEMAPI • Pôle administratif • Pôle Animation SAGE- Coordination des contrats • Chargé de communication -Encadrement des pôles en l'absence des responsables de pôle -Encadrement indirect de 10 personnes
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	OUI	- Augmentation des responsabilités avec la prise de compétence opérationnelle du syndicat. Budget plus important. Equipe de 14 personnes. - Augmentation des responsabilités avec encadrement des 3 pôles en l'absence des responsables. - Délégation de signature.
	Encadrement	OUI	L'encadrement direct de proximité de 6 agents devient un encadrement de 3 responsables de pôles, de niveau supérieur. Conservation d'un encadrement direct du chargé de communication.
	Changement de fonction	OUI	Oui de directrice-animatrice du SAGE à Directrice
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	OUI	Adaptation du régime indemnitaire au regard de l'évolution des fonctions et responsabilités.
	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	

	CET	NON	
Action sociale	CNAS	NON	
	Prévoyance	NON	

POLE ANIMATION SAGE COORDINATION CONTRATS ASTER

Poste occupé actuellement au SYLOA : Animatrice du SAGE

Agent : -

Filière technique

Catégorie A

Grade : Ingénieur (à temps partiel) titulaire

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	- Liens hiérarchiques : ajout d'un niveau de management intermédiaire avec un responsable de pôle animation, management indirect d'un n+2 par la directrice du SYLOA - Liens fonctionnels élargis avec les pôles GEMAPI, administratif, les autres agents du pôle animation et le chargé de communication
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	NON	
	Encadrement	NON	
	Changement de fonction	NON	
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	NON	
	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	
Action sociale	CET	NON	
	CNAS	NON	
	Prévoyance	NON	

Poste occupé actuellement au SYLOA : Animatrice du SAGE – Qualité des eaux

Agent : -

Filière technique

Catégorie A

Grade : Ingénieur (à temps complet) contractuel

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	- Liens hiérarchiques : ajout d'un niveau de management

			intermédiaire avec un responsable de pôle animation, management indirect d'un n+2 par la directrice du SYLOA - Liens fonctionnels élargis avec les pôles GEMAPI, administratif, les autres agents du pôle animation et le chargé de communication
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	NON	
	Encadrement	NON	
	Changement de fonction	NON	
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	NON	
	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	
Action sociale	CET	NON	
	CNAS	NON	
	Prévoyance	NON	

Poste occupé actuellement au SYLOA : Chargé de mission Coordination des contrats ASTER

Agent : -

Filière technique

Catégorie A

Grade : Ingénieur (à temps complet) contractuel

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	- Liens hiérarchiques : ajout d'un niveau de management intermédiaire avec un responsable de pôle animation, management indirect d'un n+2 par la directrice du SYLOA - Liens fonctionnels élargis avec les pôles GEMAPI, administratif, les autres agents du pôle animation et le chargé de communication
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	NON	
	Encadrement	NON	
	Changement de fonction	NON	
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	NON	

	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	
	CET	NON	
Action sociale	CNAS	NON	
	Prévoyance	NON	

Poste occupé actuellement au SYLOA : Chargé d'évaluation, administrateur de données, SIG

Agent : -

Filière technique

Catégorie A

Grade : Ingénieur (à temps complet) contractuel

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	<ul style="list-style-type: none"> - Liens hiérarchiques : ajout d'un niveau de management intermédiaire avec un responsable de pôle animation, management indirect d'un n+2 par la directrice du SYLOA - Liens fonctionnels élargis avec les pôles GEMAPI, administratif, les autres agents du pôle animation et le chargé de communication
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	NON	
	Encadrement	NON	
	Changement de fonction	NON	
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	NON	
	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	
Action sociale	CET	NON	
	CNAS	NON	
Action sociale	Prévoyance	NON	

POLE ADMINISTRATIF

Poste occupé actuellement au SYLOA : Responsable administrative

Agent : -

Filière administrative

Catégorie C

Grade : Adjoint administratif 2^{ème} classe (temps complet) titulaire

Domaine d'impact	Nature de l'impact	Impact	Si impact, description de l'impact
Organisation / Fonctionnement	Lieux de travail / locaux	NON	
	Liens hiérarchiques / liens fonctionnels	OUI	- Liens hiérarchiques : Maintien d'un encadrement par la directrice. Encadrement d'un agent - Liens fonctionnels : Elargis avec les pôles GEMAPI, Animation et le chargé de communication
Fiche de poste	Augmentation ou diminution de responsabilité	OUI	Responsabilité du pôle, supervision du travail de l'agent administratif-comptable
	Encadrement	OUI	1 agent
	Changement de fonction	OUI	Responsable du pôle
Statut	Position statutaire / grade	NON	
	Régime indemnitaire	NON	
	SFT	NON	
	NBI	NON	
	Temps de travail	NON	
	Congés	NON	
	CET	NON	
Action sociale	CNAS	NON	
	Prévoyance	NON	

Directrice et Supervision du SAGE (catégorie A, temps complet)

Contexte :

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Sous l'autorité du Président

Liens avec : délégués syndicaux et services techniques des collectivités membres

Partenaires techniques, institutionnels et financiers

Contenu de la mission

- **Direction générale, technique, administrative et financière (0.8 ETP)**
 - Délégation de signature
 - Contribution à la définition des orientations du syndicat et à l'élaboration du projet de structure, sous la responsabilité du Comité syndical
 - Accompagnement des réflexions à la prise de nouvelles compétences
 - Pilotage des activités du syndicat et de l'organisation des services
 - Élaboration et pilotage de la stratégie de gestion et d'optimisation des ressources
 - Pilotage de l'équipe de direction
 - Supervision du management et conduite du dialogue social
 - Intérim des responsables de pôle
 - Supervision du budget
 - Animation des instances (Comité syndical, Bureau, Comité technique) et participation aux commissions
 - Animation du Comité de direction, des réunions d'équipe, en charge de la communication interne avec les collaborateurs
 - Mise en œuvre, pilotage de l'évaluation des politiques locales et projets de la collectivité
 - Relations avec les élus du syndicat et services techniques des collectivités membres
 - Suivi des projets et réflexions stratégiques en lien avec les activités du syndicat sur le territoire et à l'échelle régionale, de bassin et nationale
 - Représentation institutionnelle du syndicat, par délégation
 - Recherche de nouveaux financements
 - Veille politique, réglementaire et territoriale
 - Mise en œuvre de la fusion

En collaboration avec les responsables de pôles,

- Elaboration et mise en œuvre des politiques décidées par le Comité syndical

- Animation générale et coordination des programmes d'actions
- Responsabilité du fonctionnement du syndicat, de la gestion financière, de la gestion et du management opérationnel du personnel

- **Supervision du SAGE et des travaux de la CLE (0,2 ETP)**
 - Relations avec le Président et les membres de la CLE
 - Relations avec les partenaires institutionnels et financiers
 - Lien entre les décisions de la CLE et les décisions du Comité syndical du SYLOA
 - Suivi des projets et réflexions stratégiques du territoire en lien avec le SAGE et la CLE

Compétences :

- Expertise étendue de la politique de l'eau-ressource et planification, protection des milieux aquatiques, et de l'évolution du cadre réglementaire (GEMAPI...), et connaissance parfaite des dispositifs étatiques et ceux des principaux financeurs
- Politiques publiques locales, l'environnement territorial, enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques publiques
Processus de décision des exécutifs des collectivités territoriales
- Procédures et règles budgétaires et comptables
- Statut de la fonction publique territoriale et de la gestion des ressources humaines
- Théories du leadership et du management, principes du management opérationnel
- Méthodologie et des outils du management par objectifs et ingénierie de projet
- Techniques d'animation, communication interne et externe, concertation et négociation
- Gestion des ressources humaines
- Gestion financière

Responsable du pôle administratif (catégorie C, temps complet)

Contexte :

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

Environnement du poste :

Au sein du pôle administratif

Sous la responsabilité de la Directrice

Liens avec : Présidents et élu.e.s du syndicat et de la Commission Locale de l'Eau

Services administratifs des autres syndicats et assistant.e.s des élu.e.s

Partenaires extérieurs : Trésorerie, Préfecture, Centre de gestion, Prestataires, etc.

Contenu de la mission

- **Responsable de pôle administratif (0,2 ETP)**
 - Coordination et pilotage du pôle administratif (encadrement d'un agent)
 - Participation à la préparation des instances du syndicat et aux réunions de Comité syndical, Bureau, commissions
 - Participation du Comité de direction, participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe
 - Budget et comptabilité :
 - Participation à l'élaboration du budget, des DM
 - Suivi global de l'exécution du budget
 - Visa des mandats et titres
 - Paie :
 - Validation de la paie
 - Mise en œuvre de la fusion
- **Responsable administrative (0.8 ETP)**
 - Marchés publics (0.1 ETP) :
 - Vérification et veille sur les procédures
 - Suivi des marchés publics,
 - Rédaction des pièces administratives
 - Ressources humaines (0.1 ETP) :
 - Plan de formation et inscription des agents aux formations
 - Rédaction des arrêtés du personnel, contrats
 - Envoi au contrôle de légalité, au Centre de gestion des actes
 - Gestion des congés
 - Suivi et programmation visites médicales
 - Déclarations annuelles, des arrêts maladie.

- Achats (0.15 ETP)
 - Evaluation des besoins, devis, mise en concurrence
 - Suivi des contrats
 - Suivi des prestataires (assurances, informatique et téléphonie, véhicules, imprimante, ménage, baux, etc.)
- Subventions (0.1 ETP) :
 - Suivi des subventions, des échéanciers,
 - Dépôts auprès des financeurs des demandes, acomptes et soldes,
 - Relations avec les partenaires financiers
- Gestion des instances du syndicat Comité syndical, Bureau, Commission géographique, comité technique (0,15 ETP) :
 - Préparation des délibérations, de la note de synthèse, du diaporama, relecture du compte-rendu, finalisation des délibérations et envoi au contrôle de légalité, aux membres
- Secrétariat CLE (0.15 ETP) :
 - Relations élus et membres de la CLE, partenaires
 - Rédaction des délibérations
 - Rédaction des comptes-rendus de la CLE et du Bureau de la CLE
- Tâches administratives et secrétariat (0.05 ETP) :
 - Accueil, standard téléphonique (1/2 temps)
 - Gestion boîte mail du SYLOA
 - Rédaction de courriers
- Suivi des réunions thématiques CDG

Compétences :

- Maitrise des finances publiques.
- Maitrise du statut de la Fonction Publique Territoriale, du fonctionnement général des petites collectivités, notamment sur la tenue des instances, des procédures administratives.
- Maitrise des règles de la commande publique.
- Maîtrise des règles comptables M14 et financières, des procédures comptables et administratives.
- Maîtrise des logiciels bureautiques (Word, Excel, Outlook), logiciel comptable et de dématérialisation.
- Capacité d'analyse comptable et financière. Savoir contrôler les pièces comptables et autres justificatifs.

- Capacités d'organisation du travail
- Polyvalence
- Management
- Autonomie et sens des responsabilités.
- Force de propositions
- Qualités rédactionnelles et de synthèse
- Discrétion, rigueur, capacité d'adaptation.
- Aptitude au travail en équipe.
- Permis B

Responsable du Pôle GEMAPI /Mise en œuvre de la Prévention des Inondations (catégorie A, temps complet)

Contexte

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Au sein du pôle GEMAPI

Sous la responsabilité de la Directrice, en lien avec les élus de la commission géographique GEMAPI et du comité syndical

Objectifs de la mission

- Interim de la Direction SYLOA (0.2 ETP) (délégation de signature ?)

- Responsable pôle GEMAPI (0.4 ETP)
 - o Coordination et pilotage technique du pôle GEMAPI (encadrement de 4 agents du pôle GEMAPI + 0.1 ETP Chargé de mission SIG + 0.1 ETP Chargé de mission communication)
 - o Participation au CoDir, participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe
 - o Participation prépa CS / réunion CS, Bureau, Comité technique
 - o Animation commission géographique GEMAPI, Proposition d'orientations stratégiques, Reporting régulier
 - o Appui technique, juridique et organisationnel des projets (Contrat Territorial Eau, Natura 2000, etc...)
 - o Préparation du budget annexe (lien fonctionnel avec pôle administratif)
 - o Supervision et suivi du budget annexe
 - o Préparation marchés-cadres GEMAPI (lien avec l'animateur du contrat + la responsable administrative)
 - o Relations avec les partenaires extérieurs (institutionnels, techniques et financiers)
 - o Assistance, articulation et veille sur les politiques publiques et les projets d'aménagement de la collectivité dans le domaine GEMAPI et des structures partenaires (SCOT, PLU, etc...)
 - o Veille politique, réglementaire et territoriale
 - o Recherche de financements
 - o Mise en œuvre de la fusion

- Chargée de mission mise en œuvre de la PI (0.4 ETP) :
 - o Ouvrages hydrauliques : Elaboration marchés, suivi prestataires diagnostics, Maîtrise d'œuvre, travaux, suivi prestataire contrat de maintenance, dossiers réglementaires, conventions de superpositions d'usages (système d'endiguement de la digue de la Divatte/ périphérique/ voirie)

- Gestion hydraulique des ouvrages : suivi prestataire, schémas de procédure dont gestion de crise, astreintes partagées, liens DDTM, DREAL, usagers, communes, etc...
- Etudes hydrauliques sur le bassin versant en lien avec le technicien de rivière et le l'animateur du Contrat Territorial eau (dont étude hydraulique globale sur le bassin versant) + réflexion à engager pour intégrer la gestion de nouveaux ouvrages hydrauliques
- Suivi des études inondations engagées par les partenaires (PPRI, etc...)

Compétences

- Capacités d'organisation du travail
- Polyvalence
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation
- Management
- Gestion de projet
- Gestion financière
- Expertise technique

- Aisance relationnelle, aptitude au travail en équipe et capacité de négociation et de concertation
- Force de proposition et d'initiatives
- Maîtrise des logiciels de bureautique (SIG –QGIS-, traitement de texte, tableur, powerpoint...)
- Connaissances dans les domaines suivants : hydrologie, hydraulique, hydrogéomorphologie, géotechnique, gestions des milieux aquatiques, risque inondation, ouvrages de protection, ouvrages hydrauliques,
- Connaissances des collectivités territoriales et des marchés publics
- Connaissances des acteurs et de la réglementation dans le domaine de l'eau
- Bonnes qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Aptitudes à la négociation et à la concertation, diplomatie
- Pédagogie
- Permis B

Responsable du Pôle Animation SAGE – Coordination des contrats (catégorie A, temps complet)

Contexte

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Au sein du pôle Animation SAGE Coordination des contrats

Sous la responsabilité de la Directrice,

en lien avec les élus du comité syndical, avec le Président de la CLE et les membres de la CLE

avec les partenaires financiers, techniques et institutionnels

Objectifs de la mission

- Responsable pôle Animation SAGE et Coordination des contrats (0.4 ETP)
 - o Coordination et pilotage technique du pôle Animation SAGE – Coordination des contrats (encadrement de 5 agents du pôle + lien fonctionnel avec le Chargé de mission communication SAGE)
 - o Supervision secrétariat technique de la CLE (lien pôle administratif)
 - o Participation au CoDir, participation à la préparation et l'animation des réunions d'équipe
 - o Participation prépa CS / réunion CS, Bureau, Comité technique
 - o Proposition d'orientations stratégiques, Reporting régulier
 - o Appui technique, juridique et organisationnel des projets (SAGE, ASTER, SIG, etc...)
 - o Préparation du budget principal (lien fonctionnel avec pôle administratif)
 - o Préparation des marchés pour la mise en œuvre du SAGE révisé (lien avec les animatrices SAGE, chargés de mission thématiques + responsable administrative)
 - o Relations avec les partenaires extérieurs (institutionnels, techniques et financiers)
 - o Assistance, articulation et suivi des politiques publiques (SDAGE, PGRi, DSF, SCoT, etc...)
 - o Veille politique, réglementaire et territoriale
 - o Recherche de financements
 - o Mise en œuvre de la fusion

- Animation du SAGE (0.6 ETP) :
 - o Liens directs avec le Président et Vice-présidents de la CLE
 - o Participation préparation CLE/réunion CLE, Bureau, Commissions

Mise en œuvre du SAGE

- o Relecture et validation des avis du Bureau de la CLE, des comptes-rendus des réunions de Bureau et de CLE, de commissions

- Suivi des projets stratégiques du territoire, pour la prise en compte du SAGE et des outils mutualisés développés par le SYLOA :
 - des programmations sur les sous-bassins de référence du SAGE, accompagnement des porteurs de contrats (en trinôme avec la chargée de mission ASTER et le chargé de mission Qualité des eaux) ;
 - des projets portant sur les enjeux du SAGE (répartition avec les autres postes d'animation).
- Proposition et participation à la construction de projets mutualisés avec les SAGE limitrophes et les structures porteuses de contrats territoriaux.

Révision du SAGE

- Appui au suivi des prestataires techniques et juridiques qui accompagnent la CLE jusqu'à la validation finale des documents du SAGE révisés et participation aux équipes-projets pour répondre aux consultations administrative et dématérialisée du public jusqu'à validation finale du SAGE révisé

Pilotage d'études stratégiques

- Pilotage des études stratégiques de bassin sous maîtrise d'ouvrage du SYLOA : Recherche de retours d'expérience, rédaction des cahiers des charges techniques, des pièces du marché, analyse des offres, présentation en CAO, suivi des prestataires, animation de comité techniques et comités de pilotage.

Compétences

- Capacités d'organisation du travail
- Polyvalence
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation
- Management
- Gestion de projet
- Gestion financière
- Expertise technique

- Aisance relationnelle, aptitude au travail en équipe et capacité de négociation et de concertation
- Force de proposition et d'initiatives
- Maîtrise des logiciels de bureautique (SIG –QGIS-, traitement de texte, tableur, powerpoint...)
- Connaissances dans les domaines suivants : hydrologie, qualité des eaux, estuaire, littoral, gestions des milieux aquatiques, des risques naturels
- Connaissances des collectivités territoriales et des marchés publics
- Connaissances des acteurs et de la réglementation dans le domaine de l'eau
- Bonnes qualités rédactionnelles et capacité de synthèse
- Aptitudes à la négociation et à la concertation, diplomatie
- Pédagogie
- Permis B

Chargé de mission Contrat Territorial eau (catégorie A, temps complet)

Contexte

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Sous l'autorité du Responsable de pôle GEMAPI

Liens avec : le technicien de rivière, la chargée de mission coordination des contrats du SYLOA, l'agent de marais, le technicien du SMiB

Contenu de la mission

En lien avec le technicien de rivière du SYLOA et la chargée de mission coordination des contrats du SYLOA sur les thématiques dédiées :

- Animer la démarche du Contrat Territorial eau sur le territoire Goulaine, Divatte, Robinets, Haie d'Allot :
 - Elaboration de la stratégie du le CT eau (2023-2028) sur le territoire: accompagnement des élus dans la définition des objectifs et l'élaboration du CT eau Goulaine, Divatte, Robinets- Haie d'Allot)
 - Élaboration du programme d'action du CT eau (2023-2028)
 - Mise en œuvre du CT eau (2023-2028)
 - Animation de la concertation au travers notamment des différentes instances regroupant les différents acteurs du territoire et nécessaires à l'élaboration du contrat territorial (commissions thématiques, cotech, copil, etc...)
 - Elaboration du cahier des charges de(s) étude(s) de finalisation de la stratégie et de définition du programme d'actions du CT Eau (diagnostic terrain + autres éventuelles études préalables) et suivi de ce(s) études(s) en lien avec les chargés de mission et techniciens précédemment cités
 - Elaboration des fiches-actions relatives au programme en lien avec le bureau d'étude retenu, et recherche de maîtrise d'ouvrage pour ces fiches-actions avec les chargés de mission et techniciens précédemment cités
 - Définition des plans de financement en relation avec les partenaires financiers avec les chargés de mission et techniciens précédemment cités
 - Développement des partenariats et recherche de transversalité avec les autres politiques publiques du territoire (PCAET, PAT, Liger Bocage, DEPHY, Groupe 30 000, SAGE, SCOT, etc...)
 - Animer et mettre en œuvre le CT eau une fois celui-ci validé

- Supervision de travaux à finaliser et suivi des prestataires pour l'année 2022 en lien avec le technicien de rivière :
 - o Lien avec les riverains et sensibilisation aux enjeux eau et milieux aquatiques
 - o Négociation et concertation pour l'élaboration des conventions
- Réponse aux sollicitations techniques extérieures
- Rédiger les documents techniques des marchés publics et des subventions en lien avec la responsable du pôle administratif
- Participation au rapport d'activité annuel de la structure
- Présentation aux élus sur son domaine de compétence dans les différentes instances
- Etablir et pérenniser un lien permanent avec le SMIB, compétent sur la GEMAPI sur le BV Robinets Haie d'Allot afin de conserver une vision transversale sur le territoire
- Supervision de de la bancarisation des données (ex : SYSMA)

Compétences :

- Gestion de projet
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales
- Autonomie, rigueur, capacité d'organisation et d'animation
- Forte aptitude à l'animation de réunion, à la mobilisation des acteurs, au travail en transversalité, au respect des échéances
- Compétences en hydrologie, hydraulique, restauration morphologique, pollutions diffuses, aménagements anti-érosifs, fonctionnement des bassins versants
- Maîtrise des techniques d'animation, de conduite de projet, de suivi et évaluation de projet
- Connaissance du monde agricole et de ses représentations professionnelles,
- Connaissance des règlementations associées à la politique de l'eau et aux politiques agricoles
- Bonne aptitude à la concertation, aux relations de terrains et à l'élaboration de partenariats
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Capacité à rendre compte auprès des élus, des partenaires, des administrés, de la hiérarchie
- Savoir communiquer en public
- Maîtrise de l'outil informatique dont cartographie exigée (Logiciel QGIS)
- Permis B

Technicien de rivière (catégorie B, temps complet)

Contexte

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Sous l'autorité du Responsable de pôle GEMAPI

Liens avec : l'animateur CT Eau, la chargée de mission coordination des contrats du SYLOA, l'agent de marais, le technicien du SMiB

Contenu de la mission

- Elaboration du CTeau Goulaine, Divatte, Robinets-Haie d'Allot (0.35 ETP) :
 - o Participer à l'élaboration du CT eau en lien avec le chargé de mission, dont suivi du prestataire avec les élus, les partenaires techniques et financiers,

- Suivi des travaux pour l'année 2022 (rivière/ ripisylve / bassin versant dont échange de pratiques) en binôme avec le chargé de mission du CTeau (0.288 ETP) :
 - o Valider et ajuster sur le terrain les interventions identifiées dans les contrats afin de favoriser une programmation cohérente des travaux en fonction des différentes contraintes, des gains et améliorations attendues pour les actions déjà programmées,
 - o Définir, mettre en œuvre et suivre les actions futures (rédiger les parties techniques des DCE),
 - o Assurer une concertation forte avec les agriculteurs et les propriétaires riverains des parcelles concernées par les travaux (recensement, rencontre, négociation, conventionnement),
 - o Suivre les travaux et coordonner l'action des maîtres d'œuvre,
 - o Évaluer les programmes pluriannuels de travaux et assurer la surveillance et le suivi des cours d'eau
 - o Assurer la maîtrise d'œuvre interne de petits travaux d'entretien ou de restauration des milieux
 - o Suivi en continu du réseau de cours d'eau (étiages, crues, pollutions, faune, flore, espèces invasives...) et prélèvements pour analyse

- Marchés publics (0.045 ETP) :
 - o Suivre une formation Marchés Publics
 - o Participer à l'accomplissement des démarches administratives, financières et techniques préalables aux travaux et à la passation des marchés publics en lien avec la responsable administrative

- Réaliser des travaux en régie avec l'agent de marais (0.2 ETP) sur les cours d'eau et le marais (retrait d'embâcle, ripisylve, débroussaillage, retrait espèces envahissantes...)

- SIG/ bancarisation (0.117) :
 - o Suivre une formation SIG
 - o Collecter, bancariser (sous EXCEL, QGis, SYSMA) et participer à l'interprétation des données de suivis morphologiques, physico-chimiques et biologiques du milieu
- Echanges d'expérience avec les autres bassins :
 - o Echanger et collaborer avec les autres techniciens et gestionnaires des milieux aquatiques notamment par le biais des réseaux de la cellule ASTER du SYLOA
- Sensibiliser, informer et communiquer auprès de tous les usagers et acteurs de l'eau du territoire
- Travailler en transversalité avec les communes et les EPCI du territoire et les autres partenaires (OFB, DDTM, etc...)

Compétences

- Aptitudes et goût prononcé pour le travail de terrain,
- Très bon sens du relationnel, de la négociation et de la communication,
- Force de propositions et sens du travail en équipe,
- Qualité rédactionnelle et de synthèse,
- Sens du « devoir de réserve » et de la confidentialité
- Très bonnes connaissances du fonctionnement des milieux aquatiques, de l'hydrologie, de l'écologie des cours d'eau et des marais littoraux, de la flore et de la faune aquatique,
- Connaissance du milieu agricole et rural vivement souhaité, notamment en zone de marais,
- Expérience significative en suivi de chantiers de restauration des milieux aquatiques (estimation coûts, gestion de chantiers...),
- Maitrise des procédures de marchés publics et connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales,
- Connaissance de la réglementation milieux aquatiques et environnementale,
- Connaissances des acteurs institutionnels et associatifs,
- Communication orale, écrite, internet
- Pratique des outils informatiques usuels et connaissance exigée du SIG (QGis),
- Permis B

Adjointe administrative-comptable (catégorie C, temps complet)

Contexte :

Le SYLOA est un syndicat mixte ouvert composé de 16 membres dont 15 EPCI à fiscalité propre et du Département de Loire atlantique. Son territoire s'appuie sur le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire. Ses missions principales sont l'animation du SAGE et la coordination de la gestion de l'eau sur ce périmètre. Le syndicat porte également une mission de coordination des contrats territoriaux et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage aux travaux en rivière.

A la suite de l'adhésion-dissolution des syndicats mixtes de Loire et Goulaine et de la Divatte, le SYLOA porte pour 4 de ses membres (CC Sèvre et Loire, Mauges Communauté, Nantes métropole et Clisson Sèvre et Maine Agglo) des compétences à la carte sur les bassins versants de la Goulaine et de la Divatte : la GEMAPI et l'animation d'un contrat territorial Goulaine, Divatte, Robinets.

L'équipe du SYLOA, après fusion, est composée de 15 agents.

Environnement du poste :

Au sein du pôle administratif

Sous la responsabilité de la Responsable du pôle

Partenaires extérieurs : Trésorerie, Préfecture, Entreprises fournisseurs et prestataires, etc ...

Elus du SYLOA, membres du SYLOA

CLE

Contenu de la mission

- Comptabilité, budget, paie, prévoyance (0.5 ETP)
 - o Comptabilité :
 - Traitement comptable des dépenses et recettes de chaque budget : saisie des engagements et émission des bons de commande, émission des mandats et des titres, respect du délai global de paiement, lien avec la Trésorerie, relations avec les entreprises, mise à jour des fichiers des tiers, classement des pièces comptables
 - Mise en place et suivi d'une comptabilité analytique par compétences
 - Suivi des emprunts contractés par la collectivité : tirage des fonds, remboursements du capital et des intérêts, relations avec les établissements bancaires, suivi des échéanciers
 - FCTVA : Suivi du fonds de compensation de la TVA, élaboration des déclarations TVA
 - o Budget :
 - Application de la nomenclature budgétaire appropriée
 - Elaboration, édition, suivi l'exécution des budgets (suivi des lignes de crédits et de leurs états, alerte en cas de dépassement de crédits sur un article, préparation des décisions modificatives en lien avec la direction des services)
 - Suivi et contrôle de l'inventaire et de l'état de l'actif
 - o Paie :
 - Préparation des éléments de paie et transmission au prestataire (Centre de gestion), lien avec le CDG
- Tâches administratives et secrétariat (0.09 ETP) :
 - o Accueil, standard téléphonique (1/2 temps)
 - o Rédaction de courrier, Enregistrement des courriers (départ et arrivée) et envois courriers, publipostage

- Gestion des conventions propriétaires, relance, suivi, classement
- Classement des documents liés au fonctionnement de la collectivité
- Gestion des instances du SYLOA (Comité syndical, Bureau, Commission géographique GEMAPI, Comité technique) et de la CLE (CLE, Bureau de CLE, Commissions) (0.27 ETP) :
 - Rédaction des invitations, préparation de l'émargement, suivi du quorum avec relance des élus, rédaction de comptes-rendus du CS, logistique, classement des délibérations, mise à jour et suivi des coordonnées des contacts
- Gestion des subventions (0.025 ETP) :
 - Participation sur la partie financière des demandes de soldes avec élaboration des tableaux récapitulatifs des factures
- Listes de diffusion Outlook : Mise à jour, création de groupes d'envoi, etc... : (0.02 ETP)
- Mise en œuvre de la fusion

Compétences :

- Comptabilité et gestion budgétaire publiques
- Connaissance du fonctionnement des collectivités locales
- Autonomie, rigueur, discrétion, capacités d'organisation et d'adaptation
- Secrétariat
- Maîtrise des logiciels comptables et des logiciels de dématérialisation
- Capacités d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Capacité à rendre compte auprès des élus, des partenaires, des administrés, de la hiérarchie
- Capacité à rendre compte auprès des élus, des partenaires, des administrés
- Permis B